

I MODALITE DE (RE) INSCRIPTION

ATTENTION :

- Tous les élèves (et/ou leurs parents) doivent rester avec le professeur d'instrument jusqu'à la fin de la mise en place des horaires pour l'ensemble des élèves.
- ***Les élèves adultes ou les parents d'élèves absents doivent se faire représenter. Aucun horaire ne peut être réservé à l'avance.***

01. Les *réinscriptions* ne sont pas automatiques et doivent être effectuées **le jeudi 29 JUIN et au plus tard à l'Orphéon - Ecole de Musique de Liffré-Cormier Communauté** - Centre Culturel - Rue Pierre de Coubertin - 35 340 LIFFRE, ou lors des permanences d'inscription au secrétariat de l'école de musique (dates sur le site <http://www.liffre-cormier.fr>).
02. *Suivant les places disponibles*, tout nouvel élève peut être autorisé à commencer l'étude d'un instrument en même temps que la formation musicale dès la rentrée, après avis du professeur d'instrument et au vu de ses aptitudes sur le plan morphologique.
03. Les élèves doivent disposer d'un instrument. Il est prudent de réserver une location dès juin. L'association **Parents Musique** dispose d'un parc d'instruments destinés en priorité aux enfants en première année d'étude et attribués en fonction du revenu du foyer (formulaire joint).
04. Tous les instruments doivent être en bon état de fonctionnement.
05. **Les droits d'inscription sont fixés pour l'année scolaire.** Pour faciliter le paiement, ces droits sont payables par trimestre (*chèques vacances acceptés*). Cependant, les objectifs pédagogiques étant pour l'année, cela implique ***l'engagement de l'élève à l'année*** et non au trimestre.
06. **Facturation trimestrielle**
 - 1^{er} trimestre : de septembre à décembre (facturation le 5 décembre)
 - 2^{ème} trimestre : de janvier à mars (facturation le 5 mars)
 - 3^{ème} trimestre : de avril à juin (facturation le 5 juin)
07. **Mode de règlement :** Chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces, prélèvement automatique, chèques vacances
Paiement à réception de la facture auprès de la Trésorerie de Liffré.
08. Veuillez consulter le tableau de « **mise en place des horaires instrumentaux** » pour connaître l'heure de rendez-vous avec les enseignants afin de mettre en place les horaires de cours.

II INFORMATION SUR LA SCOLARITE

01. **Reprise des cours : le lundi 11 septembre 2017**
02. Les congés scolaires sont ceux des collèges. Un calendrier est affiché à l'école de musique, intégré dans le carnet de correspondance et indiqué sur le site du Liffré-Cormier Communauté.
03. Notre enseignement est organisé en deux cycles de formation musicale et peut être précédé d'un éveil.
04. Les cours de **formation musicale** (solfège) sont **obligatoires** jusqu'à la fin du cursus proposé.

Contact : L'Orphéon : 02.99.68.64.73

E-mail : secretariat-musique@liffre-cormier.fr

05. La **musique d'ensemble** est **obligatoire** pour tous les instrumentistes dès la 3^{ème} année et conditionne l'inscription à l'école de musique.
06. L'ouverture et les horaires des cours vous sont soumis *sous réserve de stabilité des inscriptions* et n'engagent pas l'école de musique.
07. La répartition des élèves dans les cours de formation musicale tient compte des critères d'âge, de niveau, de commune. Vous pouvez indiquer votre souhait à l'inscription.
08. **Durée des cours** : Formation musicale : Eveil Musical : 0h40 ; de FMI à Préparatoire : 1h00 ; Élémentaire 1 & 2 : 1h15 ; Chant choral : enfants 1h00 - ados/adultes : 1h30 ; instrument individuel : 0h30 mn ; instrument 2 élèves : 0h40 ou 3 élèves : 1h00 ; ateliers (4 élèves ou plus) : 1h00 ; ensembles de cuivres et de flûte à bec : 0h30 ; ensembles de cordes, clarinettes, guitares, harpes celtiques, pianos, saxophones - harmonie-junior : 1h00 ; orchestre d'harmonie : 2h00.
09. Toute absence d'élève à un cours doit être signalée au préalable au 02 99 68 64 73, à l'adresse ecoledemusique@liffre-cormier.fr ou par un mot des parents sur le carnet de correspondance.
10. Chaque fois que cela est possible, les élèves peuvent demander à sortir du collège accompagnés d'un adulte pour suivre un cours de musique durant une heure de permanence, après accord signé des parents, du principal de collège et du directeur de l'école de musique.
11. Excepté pour l'éveil musical, un suivi pédagogique par élève rend compte trois fois par an aux parents des appréciations des professeurs.
12. Courant juin, les contrôles de fin d'année peuvent ponctuellement perturber la fin des cours.
13. Les chorales accueillent toutes les voix : enfants, adolescents et adultes.
14. L'association de parents d'élèves **Parents Musique** est ouverte à tous les parents d'élèves désirant favoriser le rayonnement de l'école de musique à travers ses diverses manifestations (spectacles, instants musicaux, concerts, échanges internationaux). Son rôle est essentiel. **L'aide logistique de l'association est nécessaire à l'école de musique pour l'organisation des concerts**, le soutien de tous les parents est donc indispensable. Contact : contact.parents musique@pays-liffre.org
15. Seules les inscriptions des nouveaux arrivants peuvent être acceptées jusqu'à la mi-septembre, sous réserve des places disponibles.
16. Vous pouvez joindre l'Orphéon : **02 99 68 64 73** / ecoledemusique@liffre-cormier.fr

IMPORTANT : AUTORISATIONS

Vous ne souhaitez pas :

- que votre enfant participe aux activités de l'école de musique sous la responsabilité des enseignants,
- que des images photographiques ou numériques de votre enfant ou de vous-même prises dans le cadre de l'école ou de son fonctionnement soient utilisées pour affichage dans les locaux de l'école, ou pour une diffusion externe (journal intercommunal, plaquette de présentation de l'école de musique, Ouest France,...),
- que vos coordonnées soient communiquées à l'association de parents d'élèves *Parents Musique*,

Merci de nous adresser un courrier recommandé avec accusé de réception pour nous le préciser.

REPRISE DES COURS : LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

III Planning des cours d' **EVEIL MUSICAL** et de **FORMATION MUSICALE** et lieux d'enseignement

Les horaires et lieux d'enseignement sont susceptibles de modifications en fonction des effectifs

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ERCE PRES LIFFRE					
Eveil 2/3 (GS/CP)	16h05/16h45				
FM 1	16h45/17h45				
FM 2 / FM 3	17h45/18h45				
	G. VIOLIN				
LA BOUEXIERE					
Eveil 2/3 (GS/CP)		16h30/17h10			
FM 1		17h10/18h10			
FM 2 / FM 3		18h10/19h10			
		G. VIOLIN			
LIFFRE					
Eveil 1 (MS) Eveil 2 (GS) Eveil 3 (CP)					16h50/17h30 17h30/18h10 18h10/18h50
					D. LEPLAT
Eveil 3 (GS/CP)	16h35/17h15 C. VOLANT				
FM 1	16h45/17h45 M. HEURTAUX			16h15/17h15 G. VIOLIN	
FM 2	17h45/18h45 M. HEURTAUX				
FM 3		16h15/17h15 C. VOLANT 17h15/18h15 Comédie musicale C. VOLANT			
FM 4		18h15/19h15 Comédie musicale C. VOLANT			
FM 5	17h15/18h30 C. VOLANT			17h15/18h30 G. VIOLIN	
FM 6				17h15/18h30 C. VOLANT	
FORMATION MUSICALE Ados-adultes	18h30/19h30 (1 ^{ère} année) C. VOLANT			18h30/19h30 (2 ^{ème} année) C. VOLANT	

Eveil 1 = 40'
FM 1^{er} cycle = 1h
FM 5 et 6 = 1h15

IV Horaires des cours des « Pratiques collectives » : ensembles vocaux et instrumentaux

			Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
TUTTI-VENTS * + Percussions classiques 1h30		Cours d'instrument Orchestre/ FM		14h/14h45 14h45/15h30				
TUTTI-CORDES * 1h30		Cours d'instrument Orchestre/ FM			17h/17h45 17h45/18h30			
CHORALES	Gaëlle VIOLIN	Chorale "enfants" 1H00			18h15/19h15			
		Chorale "Ados-Adultes" 1H30			19h30/21h00			
ORCHESTRES ET ENSEMBLES	Stéphan BOURY	Harmonie junior		18h/19h				
		Orchestre d'harmonie				20h15/22h15		
	Clara GUILLAUME	Ensemble de cordes (1 ^{er} cycle)					18h/19h	
		Ensemble de cordes (2 ^{ème} cycle)					19h/20h	
		Musique de chambre			18h45/19h45			
	M.E JOUANNO	Ensemble de clarinettes					10h30/11h30	
	Christophe BEZIE	Ensemble de cuivres					10h/12h	
Anne-Laure GUILLOIT	Ensemble de guitares		16h/17h					
GUITARE D'ACCOMPA- GNEMENT	Raphaël LIGER	Ados. débutants	17h15/18h15					
		Ados. Intermédiaires	18h15/19h15					
		Adultes débutants	19h15/20h15					
		Adultes intermédiaires	20h15/21h15					
	Benjamin ALADENISE	Ados-Adultes confirmés				18h50/19h50		
ATELIERS	Benjamin ALADENISE	Atelier "musiques actuelles"					11h30/12h30	
	Ronan DESPRES	Atelier "percussions africaines"		15h/16h				
	Clémence Mulhaüser	Chant technique vocale Grp1			17h45/18h45			
		Chant technique vocale Grp2			18h45/19h45			
		Chant technique vocale Grp3			19h45/20h45			
		Chant technique vocale Grp4			20h45/21h45			

* TUTTI VENTS: Clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette, tuba et percussions classiques

TUTTI CORDES: Violon, violoncelle